

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

30-2024 Travaux de maçonnerie pour la réhabilitation des blocs sanitaires de l'aire des gens du voyage

Le Président de la Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant qu'il est impératif de réhabiliter entièrement les blocs sanitaires de l'aire des gens du voyage afin d'améliorer les conditions d'utilisation et de faciliter le nettoyage ;

Considérant qu'une mise en concurrence a été réalisée auprès de trois entreprises et seulement une proposition a été reçue ;

Considérant la proposition de la SAS Charles RODARI et Fils sise 185 rue du Dr André DION à NYONS (26111) ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De Signer le devis de la SAS Charles RODARI et Fils sise 185 rue du Dr André DION à NYONS (26111) pour les travaux de maçonnerie pour la réhabilitation des blocs sanitaires de l'aire des gens du voyage.

ARTICLE 2

Le coût total s'élève à 44 410,00 € HT soit 53 292,00 € TTC.

ARTICLE 3

Les crédits sont inscrits au budget 2024 à la ligne 2145.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 09/08/2024

Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 22/08/2024

Mise en ligne le : 22/08/2024